

## COMPTE-RENDU DE COMITE DE SUIVI Projet éolien de Sens-de-Bretagne, Feins et Marcillé-Raoul

---

**DATE :** 13/02/2013

**DE :** Perrine LE SAINT

---

Présents :

M. Bodin	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné
M. Canto	Maire de Marcillé-Raoul
M. Fougé	Maire de Feins
Mme Rogard	Chargée du transport et habitat – Communauté de Communes du Pays d'Aubigné
M. Henon	Représentant des Riverains de Feins (les Brosses de Pocsé) et Représentant de l'association APSE
M. Bisson	Représentant des Riverains de Sens-de-Bretagne (Les Archères)
M. Lambert	Propriétaire et exploitant privé, commune de Sens-de-Bretagne
Mme Sepchat	Responsable de l'Agence de Nantes - EDF EN France
Mme Le Saint	Ingénieur Projets - EDF EN France

Excusés :

M. Colombel	Maire de Sens-de-Bretagne
M. Melin	Représentant des Riverains de Marcillé-Raoul (Le Pont aux Chèvres)
M. Fauchon	Chargé de mission Natura 2000 - ICIRMON

Objet de la réunion :

Point d'avancement sur le projet éolien à l'étude.

---

**Introduction :**

EDF EN annonce le sommaire de la présentation :

- ✓ Point d'avancement sur le développement du projet éolien (études en cours, résultats d'études, ...) ;
- ✓ Restitution de la réunion du 18 décembre 2012 entre les services de l'Etat et les trois porteurs de projet présents sur le territoire des Communautés de Communes du Pays d'Aubigné et d'Antrain Communauté ;
- ✓ Présentation d'une variante d'implantation du projet éolien.

**Avancement des études :**

Planning prévisionnel :

EDF EN rappelle le planning prévisionnel du projet à l'étude.

Depuis le mois de février 2012 des expertises sont en cours afin d'analyser les enjeux du site. Il s'agit d'expertises écologique, acoustique et paysagère. Ces expertises sont aujourd'hui finalisées permettant de mettre en évidence l'ensemble des enjeux du site.

Afin de définir le pré-projet d'implantation, EDF EN explique que ces deux prochains mois seront consacrés à l'expertise technique. Il s'agit notamment d'étudier les différents modèles d'éoliennes, de calculer les émergences acoustiques, d'analyser plusieurs variantes du projet et de corréler les mesures de vent du site avec les données de Météo France sur les années passées.

Par la suite, sera lancée la seconde phase d'études : l'analyse des impacts du projet et la proposition de mesures. Au terme de cette phase sera défini un projet final, pour lequel des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter pourront être déposées.

### Point sur l'analyse des enjeux écologiques du site :

L'analyse écologique des enjeux du site, réalisée par l'association Bretagne Vivante, a été présentée lors du dernier comité de suivi (cf. compte-rendu).

EDF EN rappelle que Bretagne Vivante a conclu que le site d'études présentait un intérêt écologique moindre, excepté au niveau de la parcelle de la commune de Feins où les experts écologistes ont inventorié des habitats protégés représentatifs de zones humides. Bretagne Vivante recommande donc d'éviter une partie de la parcelle de Feins tout en s'éloignant des boisements.

Cette parcelle est donc exclue du site d'implantation des éoliennes.

Monsieur Fougère précise néanmoins que cette parcelle n'a pas fait l'objet d'un dossier zone humide.

EDF EN ajoute que l'analyse écologique de Bretagne Vivante a été présentée à la DREAL Bretagne dans un souci de concertation en amont du projet et de manière à tenir compte de leur éventuelle demande complémentaire.

Il a ainsi été précisé par la DREAL qu'une analyse sur les gîtes chiroptères durant l'hiver soit réalisée. Bretagne Vivante a répondu à cette demande.

### Point sur l'expertise acoustique :

Deux campagnes de mesures in situ de longue durée (2 semaines) ont été réalisées, l'une en août 2012, en période estivale (végétative) et la seconde en décembre 2012, en période hivernale (non végétative). Ces deux campagnes ont été réalisées en 6 points au niveau des habitations les plus proches du site d'étude (cf. carte - compte rendu du dernier comité de suivi).

Il est expliqué que ces deux campagnes de mesures du bruit résiduel mettent en évidence un environnement sonore très calme et potentiellement un plan de bridage à mettre en place pour certaines conditions de vent.

L'analyse des émergences sonores sera réalisée durant la phase d'analyses techniques.

✚ Question : Les données brutes de l'étude acoustique seront-elles rendues publiques ?

Réponse : elles le seront dans le cadre de l'Enquête Publique qui est prévue dans la procédure d'instruction.

### Point sur l'analyse des enjeux paysagers :

EDF EN a missionné la société Ouest Aménagement pour la réalisation de l'étude paysagère du projet éolien. La phase d'état initial de l'étude paysagère est aujourd'hui finalisée. L'étude présente le paysage de façon générale depuis différentes aires d'études et propose des points de vue pour la réalisation des photomontages. La démarche pour l'identification des points de vue est présentée.

EDF EN indique que cette étude a été présentée aux services de l'Etat lors de la journée de concertation du 18 décembre 2012 (cf. partie suivante).

✚ Question : Est-ce possible d'avoir la carte des points de vue pour les photomontages ?

Réponse : Cette carte sera présentée lors du prochain comité de suivi.

### Point sur l'analyse des enjeux techniques :

**Raccordement** : il est rappelé que la solution de raccordement envisagée est de rejoindre le poste source de Combourg, situé à 14 km du site.

**Accès** : une étude des accès a été réalisée par EDF EN. L'accès aux éoliennes se fera via la route départementale n° 12 et la route communale de la Marcellé-Raoul au nord. L'accès est jugé simple.

### **Etude de vent :**

Les résultats des mesures de vent sur le site sont présentés. EDF EN insiste sur le fait qu'il s'agit du vent moyen enregistré sur 10 mois (le mât de mesure ayant été implanté en mars 2012), aussi, la donnée présentée ne représente en rien une analyse précise du vent sur site. En effet, l'expertise de la ressource nécessite d'avoir au moins un an complet de mesures sur site et de corrélérer ces données avec les données de Météo France sur les années passées.

Par ailleurs, EDF EN indique que la première analyse de ces mesures de vent sur site a mis en évidence une intensité de turbulence très forte sur le site et à 80 m de haut. Cela est dû à la présence d'espaces

boisés autour du site d'implantation. Il est expliqué qu'une intensité de turbulence très élevée peut réduire la durée de vie des éoliennes, et que ce paramètre diminue avec l'altitude.

### **Réunion du 18.12.2012 (à l'initiative des Services de l'Etat) :**

EEN explique qu'une journée d'information et de concertation s'est tenue le 18 décembre dernier réunissant les 3 porteurs de projets (AboWind, Enel Green Power et EDF EN), les élus du territoire et les services de l'Etat.

Cette journée avait pour but de travailler sur la cohérence paysagère des trois projets éoliens à l'étude.

Le déroulement de la journée est exposé puis EDF EN fait état des engagements pris lors de cette journée, qui sont les suivants :

- Définition d'un principe d'implantation des trois projets éoliens, préconisés par les bureaux d'études paysagers et les services de l'Etat.
- Réalisation d'un volet paysager commun aux trois projets dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement contenant des photomontages et des plans en coupe exposant les trois projets.

L'exemple d'un photomontage permettant de visualiser les trois zones d'étude est présenté.

### **Présentation d'une variante d'implantation :**

Une variante d'implantation du projet éolien est présentée. EEN insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une des variantes qui seront étudiées dans le cadre de la phase d'étude technique à venir, et non du pré-projet.

Cette variante est une ligne orientée nord-ouest/sud-est de 6 éoliennes de 2 MW. Les différentes caractéristiques sont présentées.

EEN explique que dans le cadre de la phase d'étude technique pour la définition du pré-projet, les deux principales actions à venir pour l'optimisation du projet sont :

- La corrélation des mesures de vent du site sur 1 an avec les données Météo France
- L'étude d'un relèvement du tronçon basse altitude d'entraînement de l'Armée de l'Air, étant donné le niveau de turbulence élevé sur le site et à 80 m d'altitude.

**Question :** Quelle distance par rapport à la route départementale n°12 sur Sens-de-Bretagne les éoliennes doivent-elles respecter ?

**Réponse :** Cette distance est spécifiée dans le document d'urbanisme de la commune. Dans notre cas, le PLU de Sens-de-Bretagne exige une distance d'éloignement de 25 m de part et d'autre de la RD n° 12.

### **Prochain comité :**

Au vue de la présentation du calendrier des études, EDF EN rappelle que le pré-projet d'implantation ne pourra être présenté avant fin avril.

**La date retenue est le mercredi 22 mai 2013 à 15h à la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.**